

## Tous aux jeux !

Les Jeux Olympiques (JO) et Paralympiques (JP) de Paris 2024 sont une opportunité de vivre une expérience collective hors du commun pour nous tous. Cet événement mondial constitue un véritable marqueur générationnel.

Le Président de la République avait annoncé en 2022, le programme « Tous aux jeux », programme de billetterie populaire pour permettre au plus grand nombre, et particulièrement aux publics défavorisés d'assister à une épreuve olympique ou paralympique ainsi qu'aux cérémonies d'ouverture et de clôture.

L'Agence Nationale pour la cohésion des territoires (ANCT), et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, ont organisé la distribution de 20 000 billets.

De plus, un appel à candidatures a été lancé le 6 février 2024 pour permettre à des milliers de jeunes prioritairement issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) d'assister aux jeux et de se rendre sur les lieux des compétitions.

Les projets financés par cet appel à projets devaient être dédiés à un public âgé de 8 à 25 ans et devaient inclure un volet culturel tel que la sensibilisation au handicap et les valeurs olympiques, ou un volet sportif, incluant l'organisation d'olympiades ou l'initiation aux disciplines olympiques.

Dans ce cadre, plus de 150 associations agréées « jeunesse éducation populaire » ou partenaires de l'éducation nationale ainsi que des collectivités territoriales ont été retenues, après une instruction conjointe de l'ANCT et du Ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Un budget de plus de 3 millions d'euros a été accordé sur décision de Madame la Secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté et de la Ville, issu du programme budgétaire de l'État 147 « politique de la ville », avec le concours du ministère délégué chargé de l'enfance, de la jeunesse et des familles, afin de déplacer, nourrir et loger les participants.

La Direction générale des collectivités locales (sous-direction de la cohésion et de l'aménagement du territoire) a eu pour mission de payer les subventions aux structures encadrant les jeunes qui assisteront aux épreuves.

Parmi les bénéficiaires, 17 régions sur 18 sont représentées et près de 1 000 places ont été attribuées à des jeunes des Outre-mer.